



## **- Fiche pratique du lycéen - À retenir pour candidater dans une université québécoise**

### **1. Des formations hors Parcoursup**

Les formations universitaires québécoises ne passent pas par Parcoursup. Il est nécessaire de consulter directement le site de l'université ou des universités visées et d'effectuer une demande de candidature individuelle.

### **2. Anticiper les démarches**

Il est conseillé d'engager les démarches dès octobre ou novembre afin de disposer du temps nécessaire pour obtenir les différentes autorisations administratives.

### **3. Des intitulés de diplômes différents**

Attention aux différences de terminologie : au Québec, le baccalauréat correspond à la licence en France.  
(Voir PPT, diapositive 11/19.)

### **4. L'accès aux universités québécoises**

Les élèves de nationalité française sont admissibles aux universités québécoises sans avoir à passer par le collégial.  
(Voir PPT, diapositive 11/19.)

### **5. Pas de passerelle en cours de licence**

Il n'est pas possible, par exemple, de réaliser une L1 et une L2 en France puis une L3 au Québec. En revanche, il est possible d'effectuer sa licence en France puis de poursuivre en master (maîtrise) au Québec.